



**Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, adoptée à Vienne, le 26 septembre 1986
- Ratification par la République arabe syrienne.**

Il résulte d'une notification du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique qu'en date du 17 septembre 2018, la République arabe syrienne a ratifié la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 17 octobre 2018, conformément à l'article 12, paragraphe 4, de la convention.

